

accents.

BULLETIN D'INFORMATION DU PARTI EVANGELIQUE 01/2009

DES VALEURS POUR SURMONTER LA CRISE

L'assemblée des délégués du PEV Suisse a décidé de voter Oui à l'extension de la libre circulation des personnes. Elle a également adopté une résolution relative à la crise financière actuelle intitulée «Des valeurs pour surmonter et perdurer au-delà de la crise».

Le 6 décembre 2008 a eu lieu l'Assemblée des délégués du PEV Suisse. Urs Bucher, Chef du Bureau de l'intégration DFAE/DFE, a présenté l'objet de la votation du 8 février 2009 : la reconduction de l'accord de libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE ainsi que son extension à la Bulgarie et à la Roumanie.

Suite à cette intervention, le conseiller national Ruedi Aeschbacher (PEV, ZH) a fortement encouragé le Oui pour cet objet. Il a souligné les atouts qu'ont apportés à ce jour les

accords bilatéraux en faveur de la Suisse : la Suisse n'est pas une île, mais se situe bel et bien au cœur de l'Europe. Par conséquent, la Suisse a besoin d'une relation claire et basée sur la confiance avec ses voisins. Cet objectif a été atteint ces dernières années grâce aux accords bilatéraux. Si la votation sur la libre circulation venait à être refusée, tout le travail accompli à ce jour serait dangereusement compromis et il serait utopique de croire que l'on puisse, dans le cadre de nouvelles négociations avec l'UE, obtenir de meilleures conditions. Ces arguments ont convaincu la majorité des délégués qui se sont prononcés en faveur d'un Oui le 8 février prochain.

Suite à cette décision, les délégués du PEV ont adopté une résolution relative à la crise financière qui s'intitule «Des valeurs pour surmonter et perdurer au-delà de la crise». Cette résolution insiste notamment sur le fait que l'économie est en péril, lorsque des valeurs, telles la responsabilité, la justice et l'auto-limitation font défaut. Le PEV soutient les mesures suivantes :

- la proposition d'une institution de contrôle pour les produits financiers, similaire à ce qui existe actuellement en matière de contrôle thérapeutique sur les médicaments;
- l'exigence de la transparence et le paiement complet des provisions dues aux clients;
- le renforcement du droit des actionnaires, conformément à l'initiative fédérale contre les rémunérations abusives;
- la reprise de l'allègement fiscal pour les fonds alternatives.

Le fait que les hauts salaires actuels, qui ne sont attribués ni sur la base de l'équité ni des performances, mais uniquement sur la base de la concurrence du marché, ne peuvent que très difficilement être changés, implique que le seul chemin restant pour obtenir l'équité est celui du partage : partage au niveau étatique grâce à une augmentation radicale des impôts progressifs (sur les revenus, la fortune, les héritages) ou partage par un soutien direct et personnel aux personnes démunies et dans le besoin.

J.A.B.

8021 Zurich

Veuillez annoncer vos changements d'adresse.

CONSIGNE DE VOTE

Le PEV recommande le vote suivant pour la votation du 8 février 2009 :

**Libre circulation des personnes Suisse – UE:
Reconduction et extension**

OUI

EDITO



Un journal en pleine évolution

L'évolution du bulletin d'information accents que vous tenez entre vos mains est le reflet fidèle de l'évolution du PEV en Suisse romande.

En 2004, il a débuté en page A4 recto-verso, imprimé en noir et blanc. Le contenu concernait principalement la politique fédérale et les sections fribourgeoise et vaudoise.

Entre temps, accents est un journal de quatre pages, en quadrichromie (quatre couleurs), envoyé à plus de 5'000 adresses dans toute la Suisse romande.

Quatre sections cantonales (GE, VD, FR, NE) et une section régionale (Jura Bernois) rédigent régulièrement des articles, y ajoutant de temps à autre un encart pour informer plus en détail leurs lecteurs concernant une votation, une élection ou une action politique.

L'agrandissement du bulletin d'information, les améliorations au niveau de la mise en page et l'envoi engendrent des frais. C'est pourquoi nous nous permettons de vous faire parvenir un bulletin de versement. Le prix conseillé est de 7.- par année. Si vous avez à cœur de soutenir le Parti évangélique en Suisse romande, nous vous remercions d'ores et déjà de votre versement.

Silvia Hyka, coordinatrice romande PEV Suisse

OUI A LA VOIE BILATERALE

Avec le vote relatif à la reconduction et à l'extension de la libre circulation des personnes, il s'agit en fait d'une votation indirecte sur la voie bilatérale avec l'UE. Le PEV veut poursuivre cette route jusqu'ici couronnée de succès.

RUEDI AESCHBACHER,
CONSEILLER NATIONAL

Le 8 février prochain, nous nous prononcerons sur la reconduction de l'accord de libre circulation des personnes avec les Etats de l'Union Européenne ainsi que son extension aux nouveaux Etats membres, la Bulgarie et la Roumanie. Quelle est l'histoire de cet accord? Après le Non de la Suisse à l'Espace Economique Européen (EEE) en 1992, la Suisse a cherché une solution bilatérale avec l'UE et a proposé douze thèmes de négociation. Six de ces thèmes ont été acceptés par l'UE (transport terrestre, transport aérien, entraves techniques au commerce, agriculture, marchés publics, recherche) et un septième a été rajouté, soit la libre circulation des personnes. Le 21 mai 2000, le peuple suisse a largement accepté les « bilatérales I » avec 67,2 % des voix, permettant ainsi à notre pays d'établir une coopération étroite et avantageuse avec les Etats de l'UE.

Ces accords ont alors été conclus pour une durée initiale de sept ans, avec une clause de reconduction tacite illimitée, dans la mesure où, au terme de ces sept ans, soit au 31 mai 2009, aucune des parties ne faisait part de sa volonté de rompre un de ces accords. Cela permettait à la Suisse de donner une fois de plus la possibilité au peuple de se prononcer au sujet de la libre circulation des personnes. L'UE, de son côté, insistait alors sur la « clause guillotine », à savoir que si un des accords venait à être annulé ou non reconduit, la totalité des accords devenait automatiquement caduc et cela dans un délai de six mois. C'est pourquoi la votation sur la libre circulation des personnes du 8 février prochain est, indirectement, une votation sur la

voie bilatérale qui a été choisie par le peuple en 2000.

Une histoire à succès: la voie bilatérale.

L'accord sur la libre circulation des personnes n'induit pas une immigration généralisée, mais une ouverture du marché du travail: n'ont le droit d'immigrer en Suisse, que ceux qui ont une place de travail. Lorsque cette condition n'est plus remplie, aucun droit de rester en Suisse ne demeure. Depuis l'introduction de la libre circulation des personnes en 2002, les craintes et peurs initiales ne se sont pas avérées justifiées. La peur de la pression salariale n'a pas été concrétisée, l'ouverture des frontières n'a pas mené à une migration incontrôlée et les Suisses n'ont pas été marginalisés du marché du travail. L'immigration des pays de l'UE n'a pas conduit à une augmentation du chômage. Au contraire, cela a permis à du personnel hautement qualifié d'apporter

ses compétences en Suisse, à des positions pour lesquelles le personnel suisse faisait défaut. Le taux de croissance de l'économie Suisse de ces dernières années est, en partie, dû à ces accords bilatéraux et, particulièrement, à la libre circulation des personnes.

Les accords bilatéraux avec l'UE se sont avérés être un grand succès pour notre pays et d'importance primordiale pour notre économie. Les règles mises en place permettent à notre économie de prendre part à des domaines importants du marché économique européen. Avec un Non le 8 février prochain, tous ces atouts tomberaient à l'eau et la Suisse, dans ses relations avec son partenaire économique le plus important (60% des exportations suisses vont vers l'UE), se trouverait par conséquent devant un champ de ruine.

Extension à la Roumanie et à la Bulgarie

En 2007, la Roumanie et la Bulgarie sont devenus membres de l'UE. Les accords bilatéraux doivent ainsi être appliqués à ces nouveaux membres, tout comme ils l'ont été en 2004 lors de la première extension. La question de savoir si la votation au sujet de la reconduction de la libre circulation des personnes dans sa configuration actuelle et celle de l'extension au deux nouveaux membres devaient être présentées en un ou deux sujets de votation a été vivement et extensivement discutée au sein du Parlement.

Après plusieurs aller-retour entre le Conseil National et le Conseil des Etats, il a finalement été décidé d'unir ces deux questions en un seul sujet de votation. La justification pour cette décision se rapporte aux déclarations très claires de l'UE sur le fait que les accords n'auraient plus de raisons d'être, s'ils n'étaient pas



Ruedi Aeschbacher plébiscite le Oui lors de l'Assemblée des délégués du 6 décembre.

Walter Donzé demande une rente pour enfants

Remplacer toutes les déductions fiscales, allocations et subventions par une rente pour enfants uniformisée, telle est la demande du PEV. Ce nouveau système aurait non seulement l'avantage d'être plus simple et plus juste, mais il permettrait également aussi aux parents de choisir librement entre vie professionnelle et garde des enfants à la maison. Le Conseiller national Walter Donzé (PEV, BE) a déposé une initiative parlementaire allant dans ce sens.

Un prix minimal pour les cigarettes

Deuxièmement, Walter Donzé veut autoriser le Conseil fédéral à introduire un prix de vente minimal pour les cigarettes. Ceci pour éviter que les efforts de prévention puissent être minés par des marques bon marché et des actions promotionnelles.

appliqués à tous les Etats membres de l'UE. Des accords bilatéraux allégés ne sont pas possibles, ce qui est tout à fait compréhensible: l'UE ne peut pas accepter que deux de ses membres soient discriminés. C'est pourquoi la Suisse se trouve devant un choix simple: soit tout, soit rien. Si nous voulons que les accords bilatéraux se poursuivent, l'extension de la libre circulation des personnes à la Roumanie et à la Bulgarie est incontournable. Il a donc été jugé plus honnête vis-à-vis des électeurs d'unir ses deux questions au lieu de faire croire que l'on pouvait dire Oui à l'une et Non à l'autre. Il n'y a qu'une seule réponse à donner: avec un Non, la totalité des accords deviendra caduc; avec un Oui, nous consoliderons la voie bilatérale avec les membres de l'UE. Voie qui a fait ses preuves et qui s'est avérée avantageuse pour notre pays.

Suspens électoral

Mercredi 10 décembre 2008 au Palais Fédéral : le successeur du Conseiller fédéral Samuel Schmid doit être élu. L'UDC propose Christoph Blocher, dont la réélection a été refusée par ce même Parlement l'an dernier, et Ueli Maurer, qui en tant que président de l'UDC a des années durant dénigré ses adversaires politiques. Si une autre personne de l'UDC venait à être élue, elle serait automatiquement exclue du parti. L'UDC veut ainsi mettre l'Assemblée fédérale sous pression.

Des situations similaires ont déjà eu lieu. Otto Stich avait été élu contre la volonté de la direction du Parti Socialiste. Son exclusion du parti n'avait pu être évitée que grâce à l'Assemblée des délégués. Il est compréhensible que les partis aimeraient décider qui les représente au Conseil fédéral.

Malgré cela, l'organe électeur est, et demeure, l'Assemblée fédérale : elle n'a pas à accepter sans sourciller les propositions des partis. Même l'UDC doit accepter cela.

Pour le PEV, il est clair que l'UDC a droit à un siège au sein du Conseil fédéral. Cependant, les conseillers nationaux du PEV, Walter Donzé (BE) et Ruedi Aeschbacher (ZH), sont sceptiques quant à la capacité d'Ueli Maurer, connu comme président de parti agressif, de devenir homme d'État, avec tout ce que cela contient.

Finalement, Ueli Maurer a été élu avec une toute petite voix d'avance. Le PEV le félicite chaleureusement et lui souhaite le meilleur pour ce mandat ainsi que les bénédictions de Dieu. Le PEV s'attend cependant à ce que l'UDC renonce à sa stratégie d'opposition, assume ses responsabilités gouvernementales et participe activement à la concordance. Si Ueli Maurer n'abuse pas de son mandat à des fins partisans, il peut apporter une réelle contribution à la réconciliation politique du pays.

VICTOIRE CONTRE LA FUMÉE PASSIVE

Les électeurs fribourgeois veulent une protection efficace contre la fumée passive. Le PEV se réjouit de ce succès !

Le comité cantonal du PEV FR avait décidé de voter OUI pour les votations cantonales du 30 novembre et ceci autant pour l'initiative constitutionnelle « Fumée passive et santé », que pour le contre-projet. Ces deux objets ont été acceptés par le peuple. Le PEV FR peut ainsi légitimement se sentir du côté des gagnants. En effet, le PEV, en collaboration avec d'autres partis et organisations, s'était clairement engagé en faveur d'un double oui. À la question subsidiaire, à laquelle le peuple devait répondre en cas de double oui, le PEV conseillait d'accepter l'initiative constitutionnelle. C'est cependant le contre-projet de l'Etat qui a passé la rampe. Le PEV reste néanmoins satisfait de ce résultat, puisque le contre-projet avait été voté à une grande majorité au sein du Grand Conseil alors que le député Daniel de Roche (PEV) présidait la commission. Bien que l'initiative constitutionnelle eût été plus claire et plus simple à mettre en œuvre, l'essentiel reste que l'espace public devienne non-fumeur. Le 30 novembre, les citoyennes et citoyens des cantons de Vaud, Fribourg et du Valais ont fait un pas important dans cette direction et ont ainsi contribué de

manière significative à la lutte contre la fumée passive et pour la santé publique. En effet, selon des études faites en Suisse et en Europe, l'interdiction de fumer dans les restaurants représente un bon moyen de freiner la consommation de tabac chez les jeunes et les adultes. Cependant, la solution choisie par les trois cantons mentionnés laisse la possibilité de créer des fumoirs, mais sans service. Cette interdiction doit permettre de protéger le personnel hôtelier contre les effets négatifs de la fumée passive. Il reste à espérer que ces votations transmettront un signal clair à Berne, afin de développer une législation fédérale plus restrictive en la matière.



Au Grand Conseil: Daniel de Roche

SUR LE CHEMIN DU RATHAUS

L'année 2009 débute à peine que le PEV bernois se met déjà activement au travail pour préparer au mieux les élections cantonales d'avril 2010.

La section « Jura bernois » se sent particulièrement concernée par ces joutes car, après une première participation réjouissante en 2006 (5,1%), ses chances d'envoyer un député évangélique romand au Parlement cantonal se confirment.

Par ailleurs, le PEVJB pourrait également renforcer sa présence au

Conseil du Jura bernois (CJB) où il occupe un siège (5,64%).

Le comité s'est donc mis joyeusement au travail, en étroite collaboration avec le secrétariat cantonal du PEV et les coordinateurs de campagne.

Toute personne intéressée à faire acte de candidature, que ce soit pour le Grand Conseil bernois ou le CJB, est priée de s'annoncer dès maintenant au président Patrick Gsteiger (mobile 079/414.18.39).

MERCI POUR VOTRE CONFIANCE !

Constituante: Le PEV n'a atteint « que » 1,73% des votes.

FLORIAN BAIER,
COPRÉSIDENT PEV GENEVE

Le PEV ne participera malheureusement pas à la rédaction de la nouvelle Constitution cantonale genevoise : avec 1,73% des suffrages obtenus le 19 octobre dernier, le quorum, fixé à 3% pour cette élection, n'aura pas encore été accessible. Nous nous réjouissons néanmoins de constater que notre part électorale dans le canton a augmenté de plus de 50% entre les élections au Conseil national de 2007 et le résultat de cet automne.

Notre section va, en outre, pouvoir tirer de nombreux enseignements de ces résultats, notamment en vue des élections communales de 2011. Le PEV-Genève a en effet franchi la barre des 3% dans quelques communes du canton et a marqué une forte progression dans de grosses communes telles qu'Onex et Bernex ainsi qu'à Meyrin, où le PEV a plus que doublé sa part d'électorat.

Le PEV Genève continue de participer à la vie politique genevoise en prenant position sur les sujets de vote cantonaux et fédéraux (vous pouvez consulter nos prises de position sur le site www.pev-ge.ch ou dans les brochures publiées à l'occasion de chaque votation). Il s'agit également de consolider et d'affiner les directions politiques esquissées au cours de cette première année et demie d'existence. C'est le cas en particulier dans le domaine de la famille, où nous continuons de nous battre pour qu'un Secrétariat à la famille puisse voir le jour à Genève, afin d'adopter une approche plus efficace et « transversale » des difficultés auxquelles sont confrontées les familles genevoises.

FRANÇOIS BACHMANN

Interview avec François Bachmann, co-président PEV VD, vice-président PEV CH.

Pourquoi as-tu choisi le PEV, parti relativement inconnu en Suisse romande, pour t'engager en politique ?

Le programme du PEV correspond à mes valeurs et idées. Le fait que notre parti ne soit pas (encore) très connu n'a pas joué de rôle pour moi. Je voulais et je veux contribuer à un mouvement, pas uniquement surfer sur une vague.

Tu es le premier vice-président romand dans l'histoire presque centenaire du PEV. Quelles sont tes premières impressions ?

Nous sommes devenus un parti suisse en franchissant la Sarine. Les Alémaniques ont voulu cet élargissement et le soutiennent de diverses manières. La majorité des PEViens romands est en train de faire ses premiers pas en politique, avec les étapes d'apprentissage nécessaires. Je vois un grand potentiel, une envie de servir Dieu dans ce contexte et une bienveillante complicité qui dépasse la frontière linguistique !

Le PEV est encore très peu connu en Suisse romande. Quelles stratégies pour améliorer la notoriété du parti ?

Un parti est perçu à travers ses représentants et les idées qu'il peut amener dans l'arène politique. Nous avons quelques propositions novatrices basées sur des valeurs solides, ce qui nous distingue du paysage gauche-droite classique. Nous devons apprendre à présenter ces



idées, construire « le bien de la ville » avec d'autres, tout en restant sel et lumière. Il faut se faire une place dans la cour des grands...

Dans le canton de Vaud, le PEV participe au sein de l'Alliance du Centre, formée principalement par le PDC, l'UDF et le PEV.

L'union fait la force: le groupe parlementaire est composé de personnalités fortes avec leur histoire politique propre. Néanmoins, le programme commun (tinyurl.com/ad-cv-d) et le respect l'emportent par rapport aux prises de position partisans. C'est comme une équipe de foot: différents talents et rôles pour atteindre un but commun !

Pour les élections fédérales d'octobre 2007, le PEV Suisse a publié la brochure « Valeurs de vie ». Les valeurs

manquent-elles en politique ?

Elles sont souvent sous-entendues. En publiant les nôtres, nous avons cherché à être transparents et à en faire un point fort de notre communication. Les personnes peu intéressées à la politique y trouvent des repères qui leur parlent.

Si on regarde la crise financière, avec la perte de confiance et l'insécurité qu'elle engendre, on se dit que c'est bien joli de demander aux dirigeants de développer un système de valeurs cohérentes, mais n'est-ce pas un peu

naïf ?

Si nous passons l'éponge sans autre après avoir remplacé quelques managers, effectivement. C'est pour cela que notre résolution propose une douzaine de mesures concrètes, applicables et contraignantes pour éviter qu'une telle débâcle ne se reproduise. La période des chèques en blanc donnés à l'économie de marché est révolue.

Tu travailles comme conseiller d'entreprise dans le domaine informatique. La crise financière, se fait-elle sentir ?

Oui, et elle nous ramène à l'essentiel: toute économie a besoin de confiance comme capital de base. Mes clients me demandent souvent de les aider à motiver leurs employés en les responsabilisant par rapport à l'entreprise. Il me semble que la tempête économique que nous traversons met en évidence l'importance de l'aspect humain du travail; ça nous incite à investir dans des valeurs qui perdurent.

Nous venons de commencer une nouvelle année – un vœu pour 2009 ?

De la sérénité pour nos autorités, du courage pour notre économie et que la lumière de la paix puisse de plus en plus illuminer la planète !

François Bachmann en quelques mots :

coach et conseiller d'entreprise, ingénieur EPFL, marié conseiller communal, co-président PEV VD, vice-président PEV CH
 Activités autre que la politique ? « Nous accueillons deux filles de 5 et 7 ans depuis quelques mois, je participe activement à l'encadrement musical des cultes dans notre église. Et j'adore lire... »

MERCI!

Bulletin de versement

Nous nous permettons de joindre un bulletin de versement destiné à couvrir les frais d'abonnement (CHF 7.- pour une année). Nous vous remercions d'avance de votre paiement: vous soutenez ainsi l'implantation du PEV en Suisse romande.

IMPRESSUM

accents: bulletin d'information du Parti Evangélique Suisse (PEV) 6^{ème} année, numéro 1, janvier 2009
 Paraît chaque trimestre. L'abonnement couvre une année et se renouvelle automatiquement s'il n'est pas résilié deux mois avant la date d'expiration. Prix conseillé: CHF 7.-/an.

Editeur: Parti Evangélique Suisse (PEV)
 CP 3467, 8021 Zurich
 Tél. 044 272 71 00, Fax 044 272 14 37
 info@evppev.ch / www.evppev.ch

Rédaction, gestion des adresses et des abonnements:
 Silvia Hyka, Coordinatrice romande PEV
 161, ch. I.-de-Montolieu, 1010 Lausanne
 021 653 39 75, silvia.hyka@evppev.ch

AGENDA

8 février 2009
 Votations fédérales

14 mars 2009
 90^{ème} assemblée des délégués du PEV Suisse à Baden

17 mai 2009
 Votations fédérales

CLIN D'ŒIL

Prix Champignac

La mention «Tout fout le camp» du Prix Champignac 2008 échoit à Florian Baier, co-président du Parti évangélique genevois. «Le problème, avec la question de l'avortement, c'est qu'on a un tout petit peu jeté le bébé avec l'eau du bain», a-t-il déclaré à la RSR, en octobre dernier. Toutes nos félicitations !